

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté d'autorisation d'ouverture au public de la mairie et de son annexe, sis, 4/6 rue Gérard de Nerval, 77280 OTHIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, et R.111-19-11 et R.123-46,

VU l'arrêté du 23 mars 1965, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

VU l'arrêté du 31 mai 1994, fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

CONSIDERANT l'avis FAVORABLE en date du 08 février 2024 de la sous-commission de Seine-et-Marne à l'admission au public dans l'équipement, et les éventuelles prescriptions.

ARRETONS

- **Article 1^{er}** : la Mairie et son annexe, sis, 4/6 rue Gérard de Nerval – 77280 OTHIS, types W ET L, catégorie 5, est autorisé à ouvrir au public.
- **Article 2** : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précipités.
- **Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - o Monsieur Le Sous Préfet de Meaux,
 - o Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële,
 - o Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours Seine et Marne,
 - o Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Dammartin-en-Goële,
 - o Le Responsable de l'établissement.

A la charge pour chacun d'en assurer l'exécution pour ce qui le concerne.

Fait à Othis le 12 MARS 2024

Viviane DIDIER
Maire d'Othis



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20240312-0302024ST-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024